

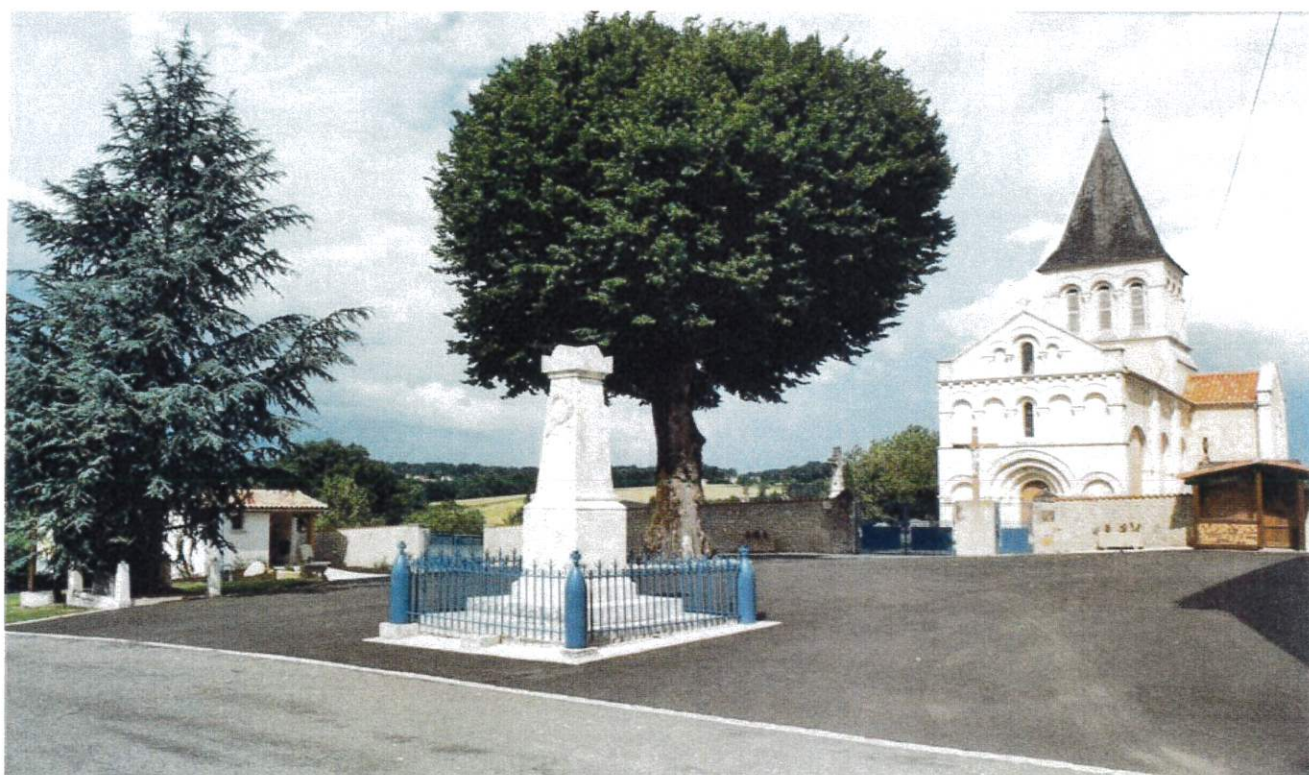
Année 2022

N° 18

Date de
parution :
30/11/2022



CURAC INFOS



Sommaire :

- Mot du Maire, (p.1)
- En bref...(p.2 à 10)
- Comité des fêtes, société chasse, (p.11)
- Don du sang (p.12),
- ADMR, (p.13 à 14)
- Infos diverses, (p.15 à 17)
- Etat-civil 2021, horaires, (p.18)
- Démarches CDC Lavalette Tude Dronne. (p.19)



Le mot du Maire

Chers administrés,

L'année s'achève, vous pouvez constater que la crise est présente, et qu'après la COVID, la population est toujours sous pression.

La baisse des dotations, la pression fiscale, nous oblige à œuvrer avec prudence dans nos investissements.

Le conseil s'implique et les décisions sont engagées après réflexion.

Dans le cadre de notre projet « aménagement du bourg », nous avons fait une étude qui ne semble pouvoir aboutir, du fait des coûts très élevés, des prescriptions qui nous sont imposées de détruire nos 2 places (mairie et église) qui engendrent un surcoût.

A l'heure actuelle, la commune ne peut faire un emprunt aussi élevé pour mener à bien ce projet, malgré quelques subventions données.

La construction des toilettes publiques à côté du préau est au programme pour 2023, nécessaires pour les manifestations. Nous sommes à la recherche de subventions ; et après avoir contacté plusieurs artisans, les retours de devis se font rares.

Est-ce par manque d'entreprises ? de disponibilités ?...

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année. ; de profiter de ces temps avec vos proches pour vous reposer et déconnecter.

Revenez-nous en forme pour accomplir en 2023 de belles choses, ensemble.

Bonne année.

Le Maire,
Monique SEBILLAUD

EN BREF

PROJET AMENAGEMENT BOURG DE CURAC

Comme indiqué dans notre dernier bulletin nous avons en projet d'aménager notre bourg. A ce jour, notre projet est à l'arrêt vu la conjoncture économique et notre petit budget communal. Nous allons devoir faire des choix.

Le coût des travaux estimés est de 178 871 € HT + 122 681 € d'effacement des réseaux, soit un estimatif de 301 552 € HT.

Ces sommes sont très importantes et nous ne voulons pas endetter notre commune.

De plus, les aides sont de plus en plus faibles au niveau de l'état, le département ...

Sans compter qu'il nous est imposé des contraintes non négligeables et onéreuses du fait du classement du chœur de notre Eglise et qu'il nous est rendu obligatoire de desimperabiliser la place de la mairie et église.

Dépense que nous ne souhaitons pas faire.

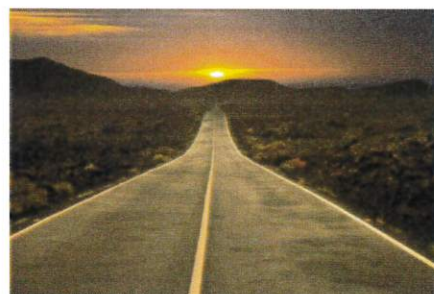
TRAVAUX VOIRIE

Chaque année nous effectuons des travaux sur notre voirie communale. Curac compte 9,534 km.

L'enveloppe de la CDC Lavalette Tude Dronne s'élève à 8271 €.

Pour 2021, la voie communale n°203 ainsi que le virage en dessous du monument aux morts a été fait pour un coût de 11684 €.

La commune a dû rajouter un fond de concours pour boucler ce programme.



CHAUDIERE LOGEMENT ECOLE

Nos locataires de l'ancienne école de Curac se sont retrouvés sans chauffage, ni eau chaude au plus froid de l'hiver.

Nous avons donc du changer en urgence, et non prévu, à notre budget la chaudière qui a été installée par l'entreprise Gendron pour un coût de 5251,91 € TTC.



TAUX IMPOTS COMMUNAUX 2022

Cette année encore notre commune n'a pas souhaité augmenter le taux de nos impôts qui est, pour rappel de :

- Taxe foncière propriété bâtie 36,73 %
- Taxe foncière propriété non bâtie 29,21 %.



Impots

ASSURANCE DE LA COMMUNE



Nous avons souhaité remettre en concurrence les assurances. En effet, la commune de Curac était assurée à la SMACL Niort pour un montant annuel de 1791 €.

Après consultations et mise en concurrence nous avons opté pour l'assurance GROUPAMA. Coût 1382 €.

Nous souhaitons également remercier Groupama qui nous a versé une somme de 300 € d'aide dans le cadre de l'achat de notre défibrillateur installé sous le préau.

FORMATION DEFIBRILLATEUR



Suite à l'installation de notre défibrillateur sous le préau à côté de la mairie, le conseil municipal a pu, participer en mai 2022, à une formation gratuite conduite par M. DABLIN, agent à la CDC Lavalette Tude Dronne.

CHEMIN RURAL LE SALMON

La petite portion de chemin rural situé au lieu dit « Le Salmon » qui descend à rejoindre « Pas Picot », a été ré ouverte.

Merci aux bénévoles qui ont nettoyé le passage.

Dans le même cadre, notre commune a validé les PDIPR (**Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées**) avec le département Charente.



ECLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre des économies d'énergie, nous avons sollicité le SDEG 16 (Syndicat d'électricité) afin que l'amplitude de l'éclairage public du bourg de Curac, soit diminuée.

Petite goutte dans l'océan, mais nous contribuons à notre hauteur.

PANNEAU POCKET

La mairie de CURAC, en collaboration avec notre CDC, souhaite se rapprocher encore plus de ses habitants en offrant l'application mobile PanneauPocket

Ce système simple et efficace permet de prévenir **instantanément** et gratuitement les citoyens à chaque **alerte et information de la Mairie**, par le biais d'une notification sur les Smartphones et les tablettes.



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT VOTRE APPLICATION PANNEAUPOCKET

Recevez les alertes et les informations de votre commune en 4 CLICS

1

Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette



2

Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones).

3

Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".

4

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de votre commune. Vous recevrez les notifications de son actualité en temps réel.

Félicitations, vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone ou votre tablette !
L'application est sans publicité, gratuite et sans récolte de donnée personnelle.

Retrouvez également toutes les infos et alertes depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite. si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape"

Alertes ou arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux, conseils municipaux, événements de la vie quotidienne et manifestations ... depuis chez eux ou en déplacement, au travail ou en congés, les habitants restent connectés à l'actualité de leur commune, mais aussi des communes voisines et de leurs lieux de fréquentation favoris.

Panneau Pocket regroupe sur une seule et unique application les entités qui font partie de l'écosystème de l'administré.

Ainsi, les citoyens mettent en favoris

les Communes, Intercommunalités (Communautés de Communes, Syndicats des eaux, traitements des ordures ménagères), Ecoles, Gendarmeries qui l'intéressent.

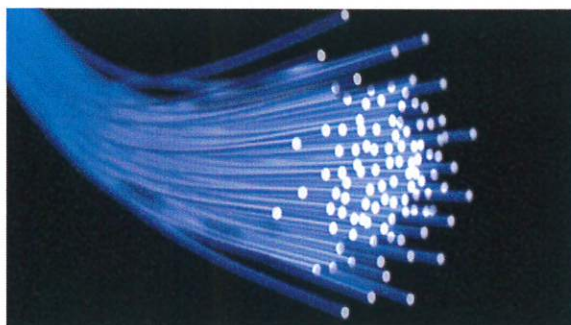
La population est tenue informée en temps réel.

Une solution digitale fiable, simple et économique

www.panneaupocket.com

FIBRE

Le réseau fibre est déployé sur Curac, toutefois et à ce jour il y a encore quelques problèmes pour certaines habitations qui sont isolées et qui ne sont pas connectées.



Nous mettons tout en œuvre afin que cette situation se régularise pour les 4 ou 5 logements concernés.

Toutefois, il ne faut pas hésiter de votre côté à contacter Charente Numérique ; merci de faire remonter les problèmes.

<https://nathd.fr/>

CONCERT DE PIANO EGLISE DE CURAC

A l'initiative d'une administrée de Curac, un concert gratuit, de piano et chants, a eu lieu dans notre église de Curac : samedi 25 juin.

Lys Reygor a œuvré durant 1 heure. Le public a pu écouter ses compositions.

L'artiste peintre et parolière bordelaise, a voulu remercier les habitants de leur accueil chaleureux.



FOURRIERE ANIMAL

RAPPEL : Le Syndicat Mixte de la Fourrière dont la mission exclusive est la gestion du service de fourrière, a été créé par Arrêté Préfectoral le 13 mai 2000.

Notre commune de CURAC adhère à ce service.

L'objectif : offrir à la commune la possibilité de mutualiser leurs efforts dans le domaine de la lutte contre les divagations d'animaux.

Les prestataires prennent en charge les animaux errants **UNIQUEMENT A LA DEMANDE DES COMMUNES** et assurent une permanence de tous les instants sur le territoire de la Charente.



OCTOBRE ROSE

La commune de Curac a voulu faire une action dans le cadre d'Octobre Rose.

Nous avons participé à l'achat de parapluies rose auprès de la ligue contre le cancer.



TELETHON

Curac a été, à nouveau partenaire du Téléthon. La randonnée a fait son passage par notre commune et malgré le temps très pluvieux et froid, les randonneurs étaient au rendez-vous.



Conseillers et bénévoles de la commune ont servis des boissons chaudes ou froides et de quoi reprendre des forces pour continuer la marche.



RONDE DES CRECHES

L'opération "La Ronde des Crèches" va se dérouler les 11 et 18 décembre 2022. Comme les années précédentes, cette opération est organisée par l'association Anim's en partenariat avec l'association Sauvegarde du Patrimoine du Pays de Chalais. Cette balade découverte des crèches de Noël dans les villages de notre ancien canton ravit toujours les nombreux participants qui unanimement apprécient la réalisation de ces belles crèches à l'aspect différent et sont toujours très attentifs à la présentation de ces édifices culturels. **Un circuit avec co-voiturage sera organisé les dimanches 11 et 18 décembre au départ du château de Chalais avec une halte déjeuner pic nic tiré du sac à la salle des fêtes de Montboyer. Et bien-sûr ces deux journées se termineront par un moment convivial au château de Chalais.**

PANIERS GARNIS

Une nouvelle fois et avec la crise COVID, le traditionnel repas au restaurant Poirier, pour les aînés n'a pas eu lieu.....
Des paniers garnis ont été remis.

L'an prochain, nous fixons le repas des aînés au **dimanche 22 janvier 2023**.



PERE NOËL

Une première..... le père Noël des enfants de Curac est arrivé sous le préau de la place de la mairie. Tout à fait exceptionnel, avec le contexte sanitaire, nous n'avons voulu prendre aucun risque et avons organisé tout de même un petit moment de bonheur, sympathie et convivialité, pour nos enfants et les parents....



SAPINS DE NOEL ET DECORATIONS

Vous avez pu admirer les sapins de Noël fabriqués de toute pièce par André et installés dans le bourg de la commune avec l'aide d'autres conseillers (ères).

Cette année nous allons essayer de les décorer un peu plus, afin d'éviter l'éclairage lumineux car tout le monde sait que les couts d'électricité vont battre des records.



PETIT RAPPEL : GROUPEMENT COMMANDE FIOUL

Dans le cadre du groupement de commande de fioul, 3 à 4 fois dans l'année, des campagnes de commandes groupées seront réalisées, en collaboration avec des communes volontaires sur le canton de Chalais – Curac fait partie de ce groupement.

Cela afin de tirer le prix au plus bas. A chaque campagne, l'information est mise sur Panneau Pocket.

Merci de nous retourner les imprimés si vous êtes intéressés.

BRUITS DE VOISINAGE

Rappel : l'arrêté préfectoral du 20.04.1999 est toujours en vigueur. Il est publié dans son intégralité sur panneau pocket.

Mais je précise qu'il résulte de l'article 17 de l'arrêté, que les travaux de bricolage et jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou générant des bruits dont les fréquences se différencient nettement de celles existantes habituellement ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h et 14h30 à 19h30 ; les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19 h ; les dimanches et jours fériés de 10 h à 12h.

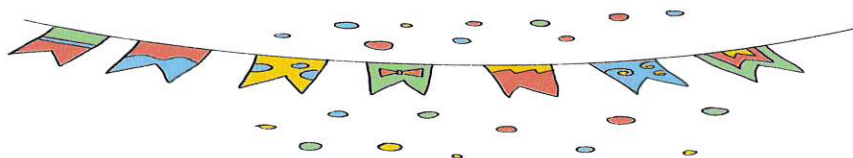


ASSOCIATION

Comité des Fêtes de Curac

Le comité des fêtes de Curac vous remercie de votre participation lors des manifestations, après 2 ans d'interruption.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes. Rendez-vous en 2023.



©www.ClipartsFree.de

Amicale des Chasseurs de CURAC

Le bureau de chasse est :

Président : M. VILLENEUVE Régis ; Vice-président : SÉBILLAUD Joël ; Trésorier + secrétaire : M. GEORGES Noël.

N'hésitez pas à prévenir le garde chasse assermenté pour les différents prédateurs : M. VARIN Pascal au 06.98.81.01.27.

A l'heure actuelle, 95 ragondins ont été prélevés ainsi que 3 renards.

Pour 2023, nous organisons 2 repas, le :

- *Samedi 25 mars 2023, à Brie sous Chalais ;*
- *Samedi 5 août 2023, à Curac.*

Remerciements aux personnes qui font les pieds de sanglier toute l'année.

Nous tenons à adresser des remerciements aux chasseurs des sociétés voisines qui nous permettent d'effectuer des battues aux sangliers, chevreuils et renards.

Egalement : merci à la municipalité, aux propriétaires qui nous permettent de chasser et de réguler le gros gibier et les prédateurs.

Le bureau de l'amicale des chasseurs vous souhaite en Saint-Hubert, une bonne année 2023.



AMICALE DES VOLONTAIRES ET BENEVOLES DU SANG



Partagez votre pouvoir, donnez votre sang

En ce moment, nos gouvernants désignent les productions locales comme la solution aux risques de pénuries de toutes sortes. Les donneurs de sang leur rappellent qu'il est indispensable de donner aux Etablissements nationaux, chargés de la collecte et de la préparation des produits sanguins, les moyens de répondre à la demande des malades et des accidentés. Ils en ont le pouvoir, ils doivent agir.

Mais il est un pouvoir encore plus important. C'est celui des citoyens qui décident librement d'offrir leur sang à ceux qui en ont besoin. En parcourant la liste de tous ceux qui se sont présentés aux collectes ces dernières années, nous constatons que l'esprit de don est bien présent sur notre territoire.

Alors, à ceux que nous n'avons plus vus depuis quelque temps et qui peuvent encore médicalement donner leur sang, nous lançons cet appel:

Partagez votre pouvoir.

Pour minimiser le temps de présence à la collecte, l'Établissement Français du Sang a lancé un site internet pour prendre rendez vous:

mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

Vous pouvez également vous inscrire auprès du site de transfusion au 05 45 91 46 44. Même à la dernière minute, un donneur qui se présente se verra proposer une heure de passage.

Pour l'année 2023, les collectes à la salle des fêtes de Chalais se dérouleront de 16H30 à 19H30 aux jours suivants:

lundi 27 février

lundi 24 avril

lundi 26 juin

lundi 28 août

lundi 23 octobre

lundi 18 décembre

Pour tout renseignement d'ordre médical, le site de transfusion sanguine de l'hôpital de Girac est à votre disposition.

Venez nombreux: **les malades et accidentés ont besoin de vous.**

Le président, Marc Duflot



pour tous, toute la vie, partout

Notre gamme de services peut vous faciliter la vie.

Conserver son autonomie pour les personnes accidentées, handicapées ou âgées par le service qui convient le mieux : ménage, entretien du linge, courses, aide et accompagnement, préparation et aide aux repas.

Le service de soins infirmiers à domicile pour les handicapés et les personnes âgées.

Le service « aide aux familles » pour faire face aux obligations de la vie, garde d'enfants, entretien du logement.

Livraison de repas 7 jours sur 7 en liaison chaude à la demande du client.

N'hésitez pas à venir aux permanences pour des conseils et un accompagnement dans vos démarches administratives.
(50 % des coûts sont déductibles des impôts)

les permanences sont assurées :

le lundi matin de 9 h à 12 h par les bénévoles

le mardi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 13 h à 16 h 15 par l'agent de planification

le jeudi de 14 h à 16 h par les bénévoles (semaine pair)

le vendredi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 13 h à 16 h 15 par l'agent de planification (semaine impaire)

Les premiers mois de l'année 2022 ont été compliqués pour les salariées et les bénévoles. Au regard de la législation l'agent de planification ne pouvait être présente sans un espace sanitaire, les contacts ne s'effectuaient que par téléphone ce qui n'était pas évident. Il a fallu encore gérer beaucoup de cas COVID, et des absences. Le Président Marcel SOULARD a eu beaucoup de difficultés pour recruter. Le métier d'aide à domicile est difficile, il faut fidéliser le personnel. Les aînés du canton en forte augmentation ont besoin de cette aide précieuse pour rester chez eux dans de bonnes conditions le plus longtemps possible.

Depuis juin, la municipalité a réalisé l'agrandissement attendu depuis 15 ans... Un coin toilette et une salle de réunion sont à la disposition de l'Association. L'espace est plus fonctionnel et facilite les réunions de secteur, permet plus de confidentialité lors des visites de clients et les entretiens du personnel.

L'équipe des bénévoles présents le lundi matin, l'occasion de faire le briefing pour recevoir les dernières informations avant que chacun remplisse son rôle.



Les ateliers de prévention sont ouverts aux personnes de plus de 60 ans clients ou pas de l'ADMR. L'Association remercie le Centre Social « l'Envol » pour l'accueil dans leur salle de réunion juste à côté de ses bureaux.

Leur premier rôle est de permettre à ceux qui sortent peu de se rencontrer pour rompre la solitude, Les activités proposées ludiques ou plus sérieuses permettent des échanges et surtout de conserver un lien social. Ils sont gratuits, Pour les clients de l'ADMR qui ne peuvent se déplacer une salariée se charge de les conduire avec sa voiture de services. L'après-midi se termine par un moment très convivial autour d'un goûter

La fréquentation est tout à fait positive après la période plutôt chaotique en raison de la crise sanitaire et les activités s'étoffent avec le numérique.

Si vous êtes intéressés, renseignez-vous aux permanences ou contacter le Président Marcel Soulard 06 78 83 52 10

L'atelier mémoire

Un groupe de 15 à 20 personnes se retrouvent tous les 15 jours pour faire travailler leurs neurones avec des exercices simples de réflexion, d'observation, de calcul mental, de culture générale. L'ambiance est conviviale, la compétition n'est pas recherchée, chacun avance à son rythme. « travailler sa mémoire en prenant plaisir » c'est l'objectif de cet atelier.

Remerciements à Monsieur Jean-Marie Lemoine pour son dévouement à l'animation des séances jusqu'à fin octobre.

Pas d'inquiétude à avoir pour les participants, une animatrice prend la relève et dans la mesure du possible le calendrier établi en septembre sera maintenu.

L'atelier karaoké

Depuis septembre 2021, les amateurs de chansons se réunissent une fois par mois sous la houlette de Madame Marie-Thérèse Grégoire.



Un groupe de 12 à 15 personnes se réunissent 1 fois par mois pour chanter avec concentration. Le karaoké permet de découvrir les paroles, le sens des chansons. Les participants sont actifs, chacun arrive avec 3, 4 titres qu'ils soumettent au groupe avec souvent une anecdote et un souvenir qui est partagé. Les bénévoles savent que les participants se quittent avec des airs qu'ils fredonnent encore chez eux et qu'ils vont penser à la prochaine rencontre ce qui peut les inciter à regarder davantage les variétés à la télévision et écouter la radio pour découvrir de nouveaux titres, ils rentrent chez eux avec un but.

L'Association ADMR de Chalais est la seule en Charente à proposer cette activité. Un dossier a été déposé à SilverEco pour concourir à la remise d'un trophée dans la catégorie « lutte contre l'isolement » Cette organisation nationale et internationale récompense les meilleures initiatives pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées et garantir leur autonomie le plus longtemps possible.

L'équipe porteuse de projet a eu la surprise d'être nommée, le 12 septembre elle s'est rendue à Cannes au Palais des festivals pour défendre cet atelier devant un jury. Lors de la soirée « Silvernight » elle a été comblée avec le prix « vote du public », un honneur, revenir à Chalais avec un trophée, c'était une aventure exceptionnelle, c'est pour nous bénévoles une reconnaissance de notre travail souvent fait dans l'ombre. Le 13 octobre l'association a soufflé sa première bougie et mis à l'honneur Madame Madeleine Damien (96 ans) doyenne du groupe pour sa fidélité.



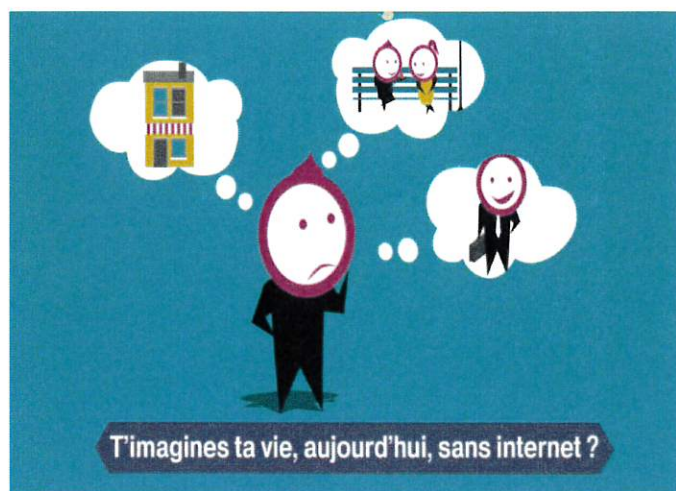
L'atelier numérique

L'Association pense également aux aînés pour qu'ils ne soient pas isolés avec la fracture du numérique. En partenariat avec GROUPEPAMA elle a pu financer 4 tablettes. Depuis le mois d'avril, un petit groupe de 6 à 8 personnes se réunit tous les mois pour découvrir l'utilisation de l'outil numérique, on avance lentement mais sûrement. Les participants se sont familiarisés avec les gestes tactiles, la recherche d'informations sur le net, communiquer par mail...

Madame Anne-Marie Soulard souhaiterait à l'avenir que cet atelier s'appelle « atelier entre-aide numérique » de façon que les plus initiés expliquent et partagent leur expérience. Pour disposer de plus de matériel elle envisage une convention de prêt avec ENSC (Espace Numérique Sud Charente)

Calendrier 2022/2023

<i>mois</i>	<i>mémoire</i>	ateliers <i>karaoké</i>	<i>numérique</i>
novembre	10 et 17	24	3
décembre	1er et 15	22	8
janvier	5 et 19	26	12
février	2 et 16	23	9
mars	2 et 16	23	9
avril	6 et 20	27	13
mai	4 et 18	25	11
juin	8 et 22	29	15



Infos Diverses



Pneus hiver, chaînes : équipement obligatoire en zones montagneuses à partir du 1er novembre 2022

Pour améliorer la circulation sur les routes dans les régions montagneuses et la sécurité des usagers, il est obligatoire d'équiper son véhicule de pneus hiver ou de détenir des chaînes ou chaussettes à neige, **du 1^{er} novembre 2022 au 31 mars 2023**, dans certaines zones montagneuses.

FR-Alert : le nouveau dispositif d'alerte à la population française

Opérationnel depuis le 21 juin 2022, **FR-Alert**, le nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations, est déployé sur tout le territoire. Il permet d'envoyer des notifications sur le téléphone mobile des personnes présentes dans une zone confrontée à un grave danger (catastrophe naturelle, accident biologique, chimique ou industriel, acte terroriste...) afin de les informer sur la nature du risque, sa localisation et sur les comportements à adopter pour se protéger. N'hésitez pas !

Taxe d'habitation : qui doit la payer en 2022 ?

En 2022, seuls les foyers aisés (dont le revenu fiscal de référence excède un certain plafond) doivent s'acquitter de l'impôt local sur leur résidence principale, avant la suppression totale de l'impôt en 2023. Ils vont bénéficier d'un dégrèvement de 65 %, quel que soit leur revenu.

DGFIP

A compter du 1er janvier 2023, les opérations en numéraire des usagers particuliers et professionnels ne seront plus possibles aux guichets des postes comptables du département de la Charente.

Il restera néanmoins une caisse résiduelle dans le département qui sera localisée à Angoulême à la *Direction départementale des Finances Publiques (DDFIP) 3 rue Pierre Labachot*.

Cette mesure concerne l'ensemble des produits (fiscaux, locaux, amendes).

A compter du 1er janvier 2023, tous les usagers seront par conséquent invités à régler par carte bancaire ou via les services de paiement en ligne offerts aux usagers (Payfip, impôts.gouv, amendes.gouv). Ceux qui souhaiteraient toujours s'acquitter de leur dette en numéraire seront orientés vers les buralistes partenaires.

La caisse résiduelle à la DDFIP acceptant le numéraire sera maintenu pour effectuer, sous réserve du respect du seuil réglementaire de 300 €, certaines opérations.

Les usagers auront toujours la possibilité de réaliser leurs règlements au guichet par

carte bancaire sur l'ensemble des sites.

Suppression de la redevance télé dès 2022

La contribution à l'audiovisuel public, plus couramment appelée redevance télé, est supprimée dès 2022. Cela représente une économie de 138 € par an en France métropolitaine ou de 88 € en Outre-mer. Près de 23 millions de foyers étaient redevables de cette taxe.

Les agents de la DGFIP répondent à toutes les questions des usagers au 0 809 401 401 (numéro non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h.

Cancer colorectal : des kits de dépistage disponibles en pharmacie

Vous avez entre 50 et 74 ans ? Vous êtes éligible au programme national de dépistage du cancer colorectal et vous souhaitez vous faire dépister ? Désormais des kits de dépistage sont disponibles en pharmacie.

Délivrance de paracétamol : pas plus de deux boîtes par personne !



En raison d'une tension dans les approvisionnements, la vente de paracétamol en pharmacie est limitée à deux boîtes par personne, en l'absence d'ordonnance.

Les particuliers sont invités à modérer leur utilisation de paracétamol et à ne pas constituer de stocks.

Publicités lumineuses interdites entre 1h et 6h du matin partout en France

À partir du 7 octobre 2022, les publicités lumineuses sont interdites entre 1h et 6h du matin dans toutes les villes de France à l'exception de celles installées dans les aéroports, gares,

L'obligation d'extinction de l'ensemble des publicités lumineuses supportées par le mobilier urbain entrera en vigueur le 1^{er} juin 2023.

Le non-respect de ces règles d'extinction est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5^e classe, soit 1 500 € maximum.

Le démarchage commercial par téléphone bientôt interdit le week-end et les jours fériés

À partir du 1^{er} mars 2023, le démarchage commercial par téléphone sera interdit le week-end et les jours fériés. Par ailleurs, les horaires autorisés en semaine seront encadrés : pas avant 10h le matin, pas après 20h le soir.

Le démarchage commercial téléphonique des consommateurs est autorisé du lundi au vendredi, de 10h à 13h et de 14h à 20h.

L'encadrement horaire concernera à la fois les personnes non inscrites sur la liste Bloctel (liste proposant l'inscription gratuite de son numéro pour s'opposer au démarchage) et celles inscrites mais qui sont sollicitées dans le cadre d'un contrat en cours. La restriction

horaire ne s'appliquera pas aux consommateurs ayant donné leur « consentement exprès et préalable pour être appelé », le professionnel devra pouvoir en justifier.

La violation de ces règles entraînera une amende administrative d'un montant de 75 000 € pour une personne physique, et de 375 000 € pour une personne morale.

Coupure possible de la chauffe automatique des ballons d'eau chaude de 12h à 14h cet hiver

Afin de limiter les pics de consommation de mi-journée, Enedis et les fournisseurs d'électricité sont autorisés à suspendre le déclenchement automatique de la chauffe des ballons d'eau chaude de 12h à 14h, en cas de tension sur le réseau électrique. C'est ce que prévoit un arrêté publié au *Journal officiel* du 27 septembre 2022.

L'arrêté du 22 septembre 2022 autorise le principal gestionnaire du réseau public d'électricité, Enedis, et les fournisseurs d'électricité, à suspendre le signal d'enclenchement automatique de la chauffe des ballons d'eau chaude (cumulus) durant les heures creuses de midi. Cette désactivation quotidienne s'applique aux heures creuses comprises entre 11h et 15h30, elle doit commencer avant 14h et ne peut dépasser deux heures.

À partir du 15 octobre 2022 et jusqu'au 15 avril 2023, en cas d'alerte sur le réseau électrique, Enedis pourra suspendre de 12h à 14h le déclenchement automatique, lié aux heures creuses, des appareils électriques pilotés. Il s'agit principalement des ballons d'eau chaude qui se déclenchent automatiquement à midi ou le soir lorsque l'utilisateur bénéficie d'un tarif heures creuses.

Cette suspension du signal se fera à distance via les compteurs communicants Linky.

Cette mesure concerne uniquement les usagers (particuliers, professionnels et collectivités territoriales) :

- équipés d'un compteur Linky ;
- ayant souscrit un contrat heures pleines/heures creuses pour une puissance inférieure ou égale à 36 kVA ;
- et bénéficiant d'un tarif d'heures creuses entre 12h et 14h.

La chauffe du ballon d'eau chaude ou cumulus de ces usagers se déclenchera automatiquement pendant les heures creuses de la nuit, entre 22h et 8h, et non plus durant la journée. Les autres appareils électriques (lave-linge, lave-vaisselle, téléviseur...) fonctionnant entre 12h et 14h continuent à bénéficier du tarif heures creuses.

Si vous en éprouvez le besoin, à tout moment, il vous sera possible de réenclencher votre ballon d'eau chaude de manière manuelle.

À savoir : Enedis doit communiquer aux fournisseurs d'électricité la date de désactivation pour chacun des clients concernés, ainsi que la plage horaire correspondante, au moins 18 jours avant la désactivation effective.

Les fournisseurs d'électricité doivent informer leurs clients concernés par la suspension au moins une semaine avant la désactivation effective.

En fin de période tendue, les heures creuses 12h-14h seront réenclenchées automatiquement par Enedis, et en cas d'échec un technicien Enedis se déplacera pour reprogrammer le compteur du client.

À noter : selon Enedis, 40 % des clients, soit près de 4,3 millions de personnes seraient concernées par cette mesure. Cette désactivation quotidienne devrait permettre d'économiser l'équivalent de 3,5 gigawatts par jour sur la plage horaire concernée, indique Enedis.

Etat Civil

2021



Elle nous a quitté...

FAUCHER Yvonne, Odile, le 15/11/2021

Mairie Curac Horaires

Tél .05.45.98.26.31

mairie.curac@wanadoo.fr

<https://curac.jimdo.com/>



Qui appeler en cas d'urgence

Le Maire : SÉBILLAUD Monique

05.45.98.29.72 ou 06.43.26.39.87

Le 1^{er} adjoint : SÉBILLAUD Joël

06.83.33.22.03

Le 2^e adjoint : SOURISSEAU Michel

06.82.40.20.09

Le 3^e adjoint : GUITTONNEAU André

06.08.58.15.88

Mairie de Curac, ouverte au public, le :

Lundi de 9 h à 12 h

Jeudi de 13 h à 16 h 30.

*Bonne
année!*

**Le maire, le conseil municipal, le personnel
vous souhaitent une bonne année 2023**

La communauté de Communes Lavalette Tude Dronne
vous accompagne dans vos démarches !



Besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

Nos conseillères France Services peuvent vous aider au quotidien !

Besoin d'aide avec votre ordinateur, votre téléphone, votre tablette ?

Nos conseillers numériques peuvent vous aider à apprivoiser les outils numériques du quotidien !



C'EST GRATUIT !

Quelques exemples d'aides :



ANTS

(Demander un Permis, une carte grise, un passeport, une pré-demande CNI...)



PÔLE EMPLOI

(Créer et gérer son espace, s'actualiser, faire un CV et le mettre en ligne...)



CAF

(Demander une Prime d'activité, un RSA, des APL...)



IMPÔTS

(Créer son espace, modifier une déclaration...)



AMELI

(Créer et gérer son espace, faire une demande de CSS, de carte vitale...)



ASSURANCE RETRAITE

(Deposer un dossier de demande de retraite, demander une pension de réversion...)



MSA

(Créer et gérer son espace, faire une demande de CSS, de retraite...)



LA POSTE

(Remplir un formulaire de douane, déposer une remise de chèques...)



POINT-JUSTICE

(Être informé et orienté vers un avocat, un médiateur ou un conciliateur de justice...)

Quelques exemples d'aides :



PRENDRE EN MAIN UN OUTIL NUMÉRIQUE

(Apprendre à utiliser un ordinateur, une tablette, un smartphone...)



NAVIGUER SUR INTERNET

(Comment effectuer une recherche, se réperer sur le web, enregistrer ses sites favoris...)



CRÉER ET GÉRER SES CONTENUS NUMÉRIQUES

(Transférer ses photos de son téléphone à son ordinateur...)



DÉMARCHES EN LIGNE

(Apprendre à effectuer vos démarches administratives, découvrir FranceConnect...)



GÉRER SES EMAILS ET PIÈCES JOINTES

(Créer votre adresse mail, envoyer un fichier, nettoyer votre boîte mail...)



LOGICIELS ET APPLICATIONS

(Apprendre à utiliser Word, Excel, Agenda, GPS, Maps et diverses applications sur votre téléphone...)



ENTREtenir SON MATÉRIEL

(Comment libérer de l'espace, mettre à jour et effectuer des nettoyage pour optimiser la vitesse de vos appareils...)



CYBER SÉCURITÉ

(Apprendre les bonnes pratiques sur internet, créer un mot de passe performant, éviter les pièges et les arnaques courantes...)



ACCOMPAGNER MON ENFANT

(Scolarité en ligne, Pronote, contrôle parental, prévention, réseaux sociaux...)



TROUVER UN EMPLOI

(Créer un CV, chercher un emploi, passer un entretien en visio...)

Rendez-vous dans l'un de nos quatre Espaces France Services !

Conseiller Numérique Anton Olmiccia : 06 99 83 54 55

Conseillère Numérique Sandrine Barde : 06 69 99 38 62

Montmoreau



Espace France Services
35 avenue de l'Aquitaine
05 45 24 08 79

Chalais



Espace France Services
2 rue Jean Rémon
05 45 98 59 51

Villebois-Lavalette



Espace France Services
4, Rue André Bouyer
05 45 64 91 96

Saint-Séverin



Espace France Services
16, Rue du Périgord
05 45 98 59 51